

Le SECTEUR PUBLIC à l'heure des SERVICES EN RÉSEAU



Eric ROUSSEAU
Président-directeur
général de VEEPEE

Le développement des offres convergentes associant infrastructures et services administrés questionne la stratégie de développement des DSPs, initialement centrée sur le déploiement du haut débit. Un complément d'objectif s'impose.

Les réseaux construits sous DSP sont-ils adaptés aux nouveaux modes de fonctionnement des systèmes d'information du secteur public ?

Eric Rousseau : Les DSPs offrent une capillarité haut débit aux entreprises et aux particuliers d'un territoire donné. En revanche, elles n'ont pas été pensées pour des e-services publics économiques, administrés par des professionnels, ce qui suppose une mutualisation centralisée de moyens techniques et d'applications "métier". Ce qui freine et renchérit le déploiement de ce modèle, ce sont les coûts des liaisons entre les DSPs et les métropoles où sont installés nos centres informatiques. Le manque de concurrence entre exploitants de ces réseaux pénalise évidemment un opérateur de services comme VeePee qui assoie son offre IaaS (Infrastructure as a Service*) sur un accès multi-opérateurs. Si la situation perdure, les collectivités territoriales se retrouveront bientôt face à quelques gros fournisseurs de services et de liaisons d'interconnexion, dont les centres de ressources seront délocalisés pour des raisons économiques. Certes, la logique du Cloud Computing pousse à se désintéresser de la localisation de son prestataire de services mais cela pose question par rapport au contrôle des données sans parler de la perte de compétence et de valeur au détriment de nos entreprises et des autorités publiques.

Que doivent faire les autorités publiques pour intégrer cette nouvelle donne dans leur DSP ? Les programmes gouverne-

mentaux en faveur du numérique sont-ils adaptés ?

E.R. : Les élus et les DSI des collectivités publiques doivent intégrer dans leurs conventions de DSP un impératif d'accessibilité diversifiée aux grandes plates-formes de services. Il faut faire jouer la concurrence et imposer des niveaux de performances et de redondance d'interconnexion similaires aux clauses de qualité et de permanence des services. Les opérateurs de services doivent aussi expliquer aux autorités politiques nationales et régionales les vrais enjeux de la nouvelle donne car le temps presse.

Les plans gouvernementaux en faveur du très haut débit sur fibre optique comme la part du grand emprunt consacré au numérique doivent également prendre en compte cette dimension car il ne s'agit plus de déployer des infrastructures réseaux mais aussi des plate formes mutualisées de services facilitant l'e-administration.

Comment votre offre aux collectivités publiques bénéficie-t-elle de votre expérience aux Etats Unis et auprès de médias comme France 3, Radio France ou RFI, etc. ?

E.R. : De mon expérience chez Apple j'ai gardé une vision de l'informatique en réseau tournée vers les services. Validé par le succès, ce modèle a déterminé le plan de marche de VeePee. Les médias électroniques et la presse sont des clients très exigeants en termes de disponibilité et de qualité de service puisqu'ils fonctionnent en permanence. Pour eux, nous avons capitalisé sur l'arrivée du haut-débit

pour mettre en œuvre des réseaux de télécommunication de nouvelle génération, sur la base d'infrastructures multi-opérateurs hébergées et info-gérées. Cela s'est souvent traduit par une centralisation du système d'information, qui a permis la mise en œuvre de services tels que la sécurité ou le travail collaboratif. Ces savoirs faire sont réutilisés chez tous nos clients, comme par exemple Adoma, le gestionnaire parapublic de résidences pour travailleurs émigrés et personnes en insertion, implanté dans 55 départements et sur plus de 600 sites. Nous administrons leur réseau IP fédérant système d'information, téléphonie et visiophonie, une architecture de services qui peut typiquement se retrouver dans de nombreuses structures publiques.

Une définition et quelques chiffres

***IaaS (Infrastructure as a Service) :**

Le principe de l'IaaS ou Infrastructure as a Service est de permettre l'accès via le réseau Internet à des ressources informatiques (puissance CPU, mémoire, stockage) sous forme de service, accessibles à la demande. Les utilisateurs ne sont pas propriétaires des serveurs mais louent des ressources sans avoir à gérer l'infrastructure sous-jacente.

En 2000, VeePee générait 80% de sa marge opérationnelle dans son activité «management de réseaux». En 2010, VeePee génère 80% de sa marge opérationnelle dans son activité «management de services».